

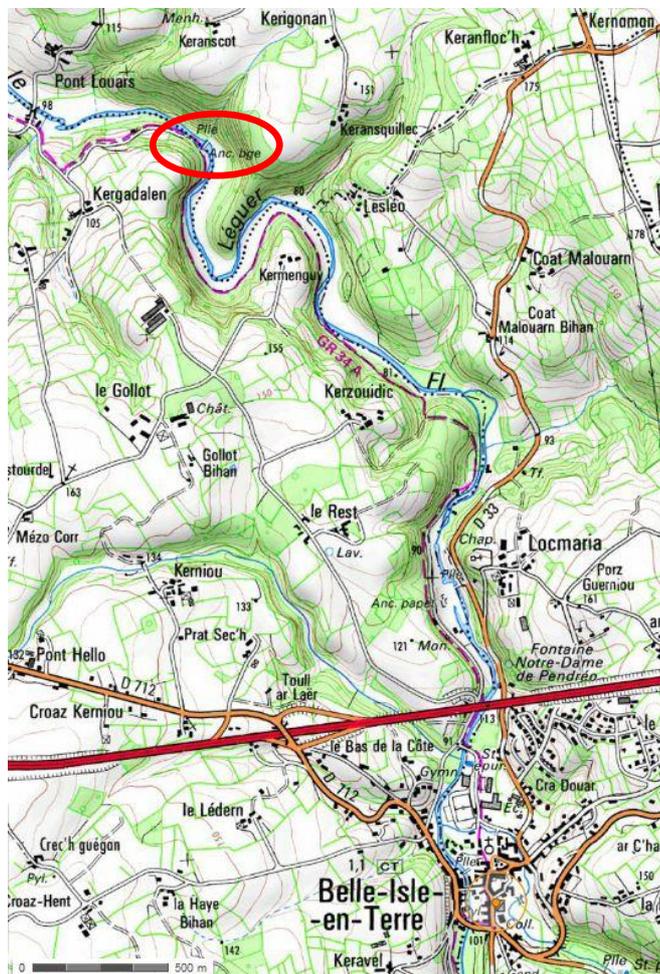
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENTS DES SEUILS DE L'ANCIEN BARRAGE DE KERNANSQUILLEC SUR LA RIVIÈRE DU LÉGUER

DONNÉES GÉNÉRALES

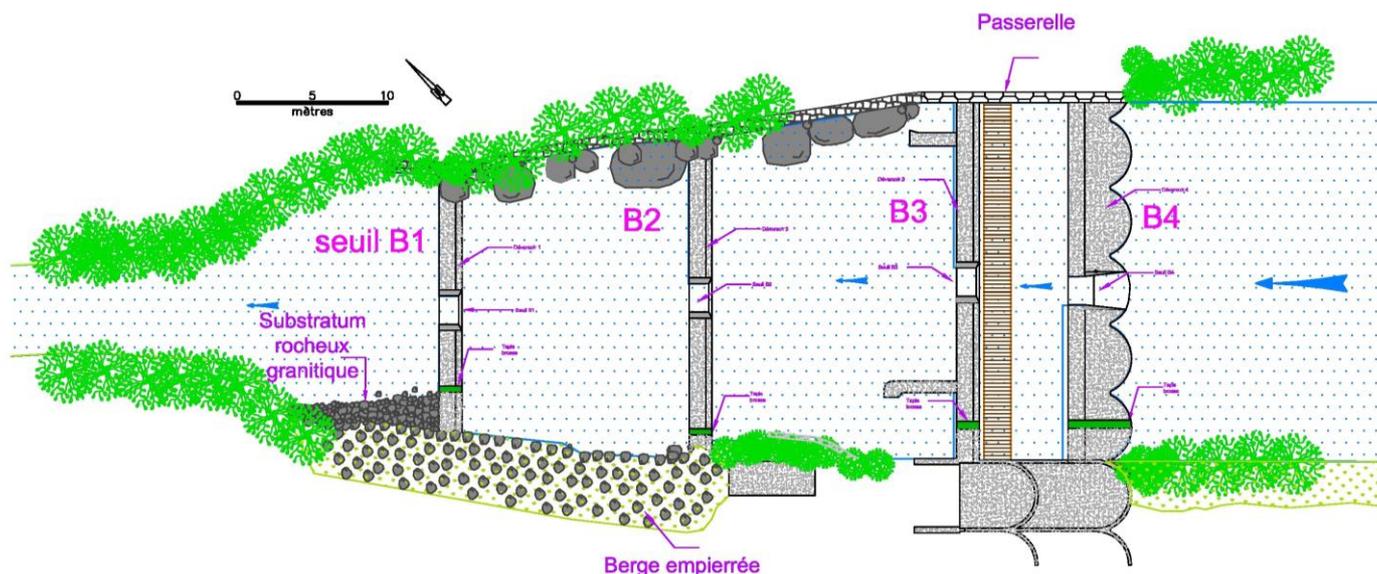
Domaine : RCE
Type de prestation : Étude + MOE
Localisation : Côtes-d'Armor (22)
Client : Communauté de Communes du Pays de Belle Isle En Terre
Date de prestation : 2012 - 2013
Montant de l'étude : 22 k€ HT

CONTEXTE

Le barrage de Kernansquillec, situé sur le Léguer, a été démantelé et arasé partiellement en 1996, pour des raisons de sécurité publique essentiellement. Les fondations ont été maintenues afin d'éviter les phénomènes d'érosion régressive. Trois seuils ont été construits en aval des fondations pour rattraper le dénivelé résiduel, avec une échancrure centrale en vue de permettre le franchissement du saumon atlantique et des canoë-kayaks, qui n'est pas optimal. De plus, le **franchissement des seuils en montaison est très difficile** pour les nouvelles espèces cibles : anguille, lamproie marine et truite fario. Entre 2010 et 2011, une étude de faisabilité au stade AVP a retenu la solution de **l'équipement des seuils en rive gauche, à l'aide de 3 rampes rustiques**.



Plan de masse de l'état initial



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENTS DES SEUILS DE L'ANCIEN BARRAGE DE KERNANSQUILLEC SUR LA RIVIÈRE DU LÉGUER

MISSION

Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement visant à restaurer la libre circulation piscicole au droit de l'ancien barrage, sur la base de l'AVP retenu.

MISE EN ŒUVRE

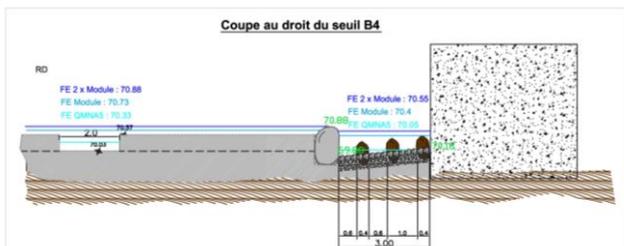
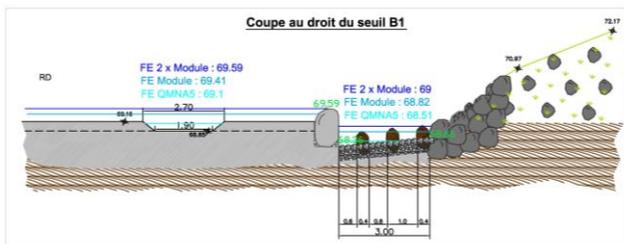
Phase « conception » :

- Étude de projet
- Élaboration du DCE « travaux »
- Mission ACT
- Élaboration du dossier de demande de déclaration au titre de l'article L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement

Phase « exécution » :

- VISA sur EXE, OPC, DET, AOR, DOE.

Profils en travers



Nature des aménagements :

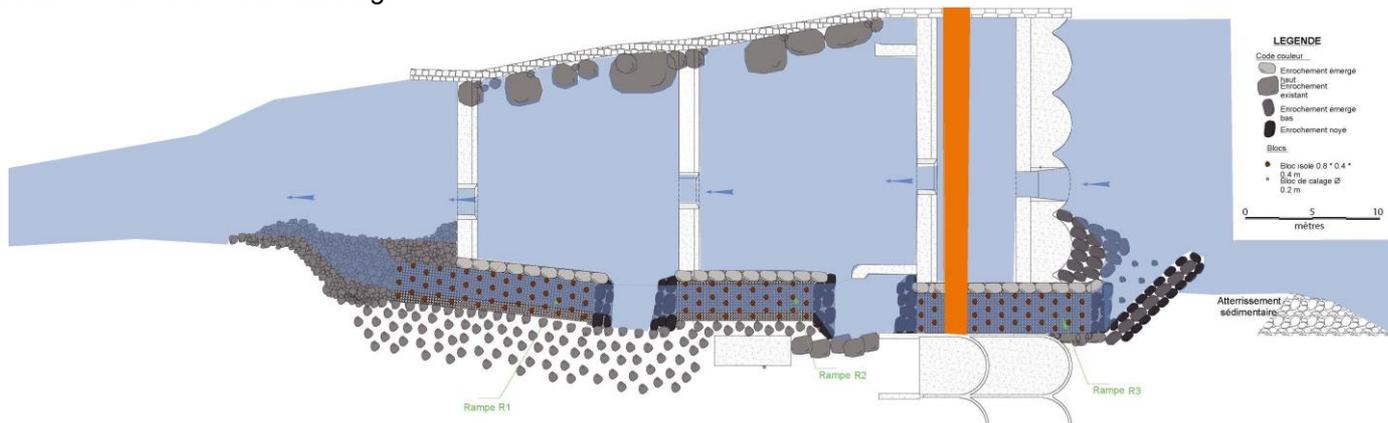
3 rampes rustiques constituées par des enrochements régulièrement réparties en quinconce et par un fond rugueux de petits blocs servant également au calage des blocs isolés plus volumineux.

Description des travaux :

- Traitement préalable de la végétation
- Réalisation des fouilles des dispositifs
- Mise hors d'eau de la zone de travaux, pêche de sauvegarde
- Mise en place d'un géotextile synthétique anti-contaminant
- Réalisation d'un ouvrage de séparation en rive droite des rampes
- Mise en œuvre des 3 rampes rustiques
- Aménagement de l'amont de la rampe, afin de :
 - alimenter correctement la rampe amont en bas débits
 - éviter un exhaussement du lit et une obstruction du dispositif par les alluvions
 - limiter des coûts d'entretien trop élevés
 - pérenniser l'efficacité du dispositif de franchissement piscicole.



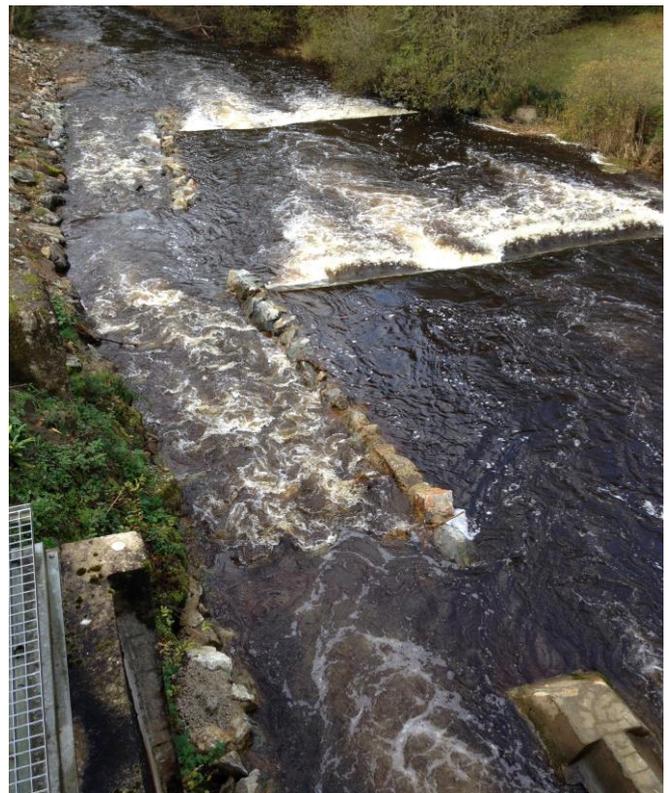
Plan de masse de l'état aménagé



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENTS DES SEUILS DE L'ANCIEN BARRAGE DE KERNANSQUILLEC SUR LA RIVIÈRE DU LÉGUER

Photographies de l'état initial

Photographies de l'état aménagé



Photographie pendant travaux

